

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Ligue des champions de la Caf : Bouenguidi Sports au deuxième tour contre TP Mazembe

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

APRÈS le nul vierge ramené de son déplacement de Ndola, Bouenguendi Sports devait terminer le travail à la maison face aux Forest Rangers de Zambie, en match retour du premier tour préliminaire de la Ligue africaine des champions. Mission accomplie, puisque le représentant gabonais s'est imposé (2-0), au stade de Sibang, samedi dernier. Un succès logique, tant la formation kouloise s'est montrée plus entreprenante durant toute la partie. Et elle aurait même pu regagner les vestiaires avec une large avance au marquoir, si Stecy Ndjengue (17e), Joe Boussougou (26e) et Floriss Djavé (33e) avaient connu la

réussite. Ce n'était finalement que partie remise. Dès la reprise, les locaux ont ouvert le score par le truchement de Floriss Djavé (47e), concrétisant une balle de coup-franc exécuté par Junior Bayanho Aubyang mal appréciée par le dernier rempart du club zambien. 1-0 pour Bouenguendi Sports qui, neuf minutes plus tard, a doublé la mise par le biais de Bayanho Aubyang. L'ancien sociétaire de l'USB convertissait ainsi un penalty obtenu par Djavé, après que celui-ci a été fauché dans la surface de réparation par un défenseur des Forest Rangers. Le break étant fait, les Gabonais n'ont eu qu'à gérer jusqu'à la fin de la rencontre.

Ils ont même manqué d'alourdir la note par le même Djavé qui, après avoir effacé le gardien adverse, a échoué dans le dernier geste.

Le score restera inchangé jusqu'au coup de sifflet final. Qualifiés pour le tour suivant, les Koulois doivent se remettre rapidement au travail pour mieux préparer la confrontation aller face au TP Mazembe, le 22 décembre à Lubumbashi.



Photo: Wilfried MBINAH

Joe Boussougou, Floriss Djavé et Junior Bayanho Aubyang ont été les fers de lance de l'attaque de Bouenguendi Sports.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



COMMUNIQUE

La Direction Générale des Impôts, invite les contribuables relictaires, relevant de la Direction Provinciale des Impôts de l'Estuaire, à se rapprocher de leurs Centres des Impôts respectifs, à savoir : le Centre des Impôts des Petites Entreprises et des Particuliers - Libreville Nord et le Centre des Impôts des Petites Entreprises et des Particuliers - Libreville Sud sis dans la zone industrielle d'Oloumi ; le Centre des Impôts des Moyennes Entreprises sis à Owendo, au plus tard le **vendredi 11 décembre 2020**, pour régularisation de leurs dettes fiscales.

Passé ce délai, l'administration se réserve le droit de procéder au recouvrement des sommes dues, conformément aux procédures prévues par le Code Général des Impôts.

Fait à Libreville, le 04 DEC. 2020

Le Directeur Général des Impôts

Gabin OTHA-NDOUMBA